Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 040-254001779-20250917-1709202502-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Landes

Arrondissement de Dax

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIVU DU COURANT D'HUCHET

Séance du 17 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de septembre, à quinze heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DASQUET Karine.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	9	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation : 02 septembre 2025

Délibération n° 1709202502

Etaient présents :
M. BRANDT Gilles, Mme CROUZET Francine, Mme DASQUET Karine, M. DUPOUY Jean-Louis, Mme JOUSSELIN Nadine, M. LABOUDIGUE Francis, M. MORA Jean, M. RAFFIN Michel, Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne.

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Procuration(s) :

A été nommé(e) secrétaire de séance :
M. RAFFIN Michel

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU S.I.A.G.

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général de la fonction publique,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de MODIFIER le tableau des effectifs du S.I.A.G. comme suit :

	Nombre de poste	Filière	Catégorie hiérarchique	Grade
- CREATION DE POSTE	1	Technique	B	Technicien territorial
- SUPPRESSION DE POSTE	0			

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 040-254001779-20250917-1709202502-DE

Type d'évolution	Filière	Dans le grade de	Nb de postes
CREATION	Technique	Technicien territorial Placé sous l'autorité du Directeur du Syndicat, il/elle exerce les missions de garde-technicien à la réserve naturelle du courant d'Huchet : • Surveillance et police de la nature ; • Suivis scientifiques et techniques ; • Aménagement et maintenance des installations, équipements, matériels et locaux ; • Travaux d'entretien des milieux naturels ; • Contrôle et gestion des niveaux d'eau ; • Régulation des animaux et des plantes indésirables ; • Accueil, information et sensibilisation du public Cet emploi à temps complet a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie B sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans.	1
SUPPRESSION			0

Madame la Présidente est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.
Fait à Léon, le
La Présidente, Karine DASQUET

RESERVE NATURELLE ★ SYNDICAT INTERCOMMUNAL ★ COURANT D'HUCHET

La Présidente certifie que, l'acte a été télétransmis électroniquement le :
L'acte est devenu exécutoire le :
L'acte a été publié/affiché le :
Identifiant unique : 040_254001779_20250917_1709202502_DE